

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

TECHNIQUES DE BASE DE LA COMMUNICATION DIGITALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 72 51 04 U32 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

TECHNIQUES DE BASE DE LA COMMUNICATION DIGITALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de créer des supports de communication ;
- ◆ d'élaborer des pages web et de les structurer en site internet ;
- ◆ de collaborer à l'évolution d'une stratégie de communication digitale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- ◆ créer et d'imprimer un document ;
- ◆ éditer un document en veillant à l'orthographe ;
- ◆ le mettre en forme et en page ;
- ◆ créer une présentation en veillant à l'orthographe et de la présenter oralement ;
- ◆ trouver des références sur divers sites Internet/Intranet.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Techniques de gestion de l'information – niveau 1 "
- code N° 725102 U 32 D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à une structure informatique opérationnelle, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur,
les consignes étant précisées par le chargé de cours,*

- ◆ de concevoir et de créer au moins deux supports de communication ;
- ◆ de créer un site internet limité comportant du texte, des images, du son (extrait musical ...) et une animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des solutions,
- ◆ le niveau de qualité des réalisations,
- ◆ le niveau de créativité,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire utilisé.

4. PROGRAMME

Face à des situations issues de la vie professionnelle, en disposant d'une structure informatique opérationnelle, des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les différentes propriétés d'une image ;
- ◆ d'acquérir des images au format usuel (périphériques, internet ...) ;
- ◆ d'utiliser les capacités des logiciels afin de produire des images de qualité ;
- ◆ de distinguer et de caractériser les principales propriétés et formats d'image exploitables sur le web ;
- ◆ d'optimiser les caractéristiques des éléments graphiques en vue de leur publication sur différents média web ;
- ◆ de concevoir et de créer des supports de communication tels que plaquettes, folders, invitations, affiches ... ;
- ◆ de caractériser les différentes propriétés d'une séquence audio et les principaux formats exploitables sur le web ;
- ◆ d'acquérir des séquences audio (périphériques, Internet,...) ;
- ◆ d'utiliser les capacités des logiciels afin de produire des montages sonores de qualité ;
- ◆ d'optimiser les caractéristiques des éléments sonores en vue de leur publication sur différents médias web ;
- ◆ de concevoir, de créer et de composer des pages web et de les structurer en sites web utilisables ;
- ◆ de mettre en ligne et de rendre ces pages accessibles aux utilisateurs ;

- ◆ de modifier le contenu des pages déjà publiées ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation des logiciels utilisés ;
- ◆ d'explicitier ses objectifs et contraintes aux professionnels tels que les informaticiens, les infographistes, les webdesigners ... ;
- ◆ de collaborer à l'évolution de la stratégie de communication digitale de l'organisme.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas avoir plus de deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques de communication digitale	CT	B	72
7.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90